

DELIBERATION n° 057-2026

Séance du 05 juin 2026

Élection des délégués et suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SAINT-JEOIRE, sous la présidence de Madame GERVOIS Sonia, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Nombre de conseillers : • En exercice : 23 • Présents : 19 • Représentés : 4 • Votants : 23 • Absents excusés : 4

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Madame Marie-Liliane GRONDIN

Etaient présents avec voix délibératives :

Madame Sonia GERVOIS, Monsieur Franck ACCARDO, Madame Marie-Pierre BOZON, Monsieur Patrick BOIMOND, Madame Marie-Liliane GRONDIN, Monsieur Jacques BASTARD, Madame Carole PETIT,

Madame Edith BASTARD, Madame Nelly BOURREAU, Monsieur Didier BOUVET, Madame Isabelle DE SCHEPPER, Monsieur Jean-Michel SALOMEZ, Madame Séverine TROUDET, Madame Inès MERMILLOD-ANSELME, Monsieur François AMOUDRUZ, Monsieur Stéphane GOUTELLE, Madame Karine SOFFRAY, Madame Christine ZIMMERLE et Monsieur David DESNOUS.

REPRÉSENTÉS : Monsieur Stéphane ENGEL, représenté par Madame Sonia GERVOIS (pouvoir) ; Monsieur Yann ROSSAT, représenté par Monsieur Franck ACCARDO (pouvoir). Monsieur Antoine VALENTIN, représenté par Madame Inès MERMILLOD-ANSELME et Monsieur Sébastien AUGERAY, représenté par Madame Marie-Liliane GRONDIN (pouvoir).

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane ENGEL, Monsieur Yann ROSSAT, Monsieur Sébastien AUGERAY.

TECHNICIENS PRÉSENTS : Monsieur Nicolas GIROD, Responsable des affaires générales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Délibération n° 057-2026

ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 284 à L. 289 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la convocation du Conseil municipal en date du 29 mai 2026 ;
Vu l'ordre du jour de la présente séance ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Dans les communes, les conseillers municipaux élisent des délégués sénatoriaux qui participent au collège électoral chargé d'élire les sénateurs du département de la Haute-Savoie.

Les élections sénatoriales sont fixées au dimanche 27 septembre 2026. Conformément aux articles L. 284 à L. 289 du Code électoral, il appartient au Conseil municipal d'élire, en son sein, ses délégués titulaires et leurs suppléants. Le nombre de délégués est déterminé par le tableau annexé à l'article L. 284 (7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants) en fonction de la population de la commune (3 457 habitants). L'élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour le cas échéant. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection.

La liste proposée : Saint-Jeoire Continuons Ensemble !

NOMS Prénoms	Qualités
GERVOIS Sonia	Maire
ACCARDO Franck	Adjoint au Maire
BOZON Marie-Pierre	Adjoint au Maire
BOIMOND Patrick	Adjoint au Maire
GRONDIN Marie-Liliane	Adjoint au Maire
BASTARD Jacques	Adjoint au Maire
PETIT Carole	Adjoint au Maire
GOUTELLE Stéphane	Conseiller municipal
MERMILLOD-ANSELME Inès	Conseiller municipal délégué
BOUVET Didier	Conseiller municipal
DE SCHEPPER Isabelle	Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote au scrutin secret, désigne :

➤ comme délégués titulaires aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

GERVOIS Sonia	Maire
ACCARDO Franck	Adjoint au Maire
BOZON Marie-Pierre	Adjoint au Maire
BOIMOND Patrick	Adjoint au Maire
GRONDIN Marie-Liliane	Adjoint au Maire
BASTARD Jacques	Adjoint au Maire
PETIT Carole	Adjoint au Maire

➤ comme délégués suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

GOUTELLE Stéphane	Conseiller municipal
MERMILLOD-ANSELME Inès	Conseiller municipal délégué
BOUVET Didier	Conseiller municipal
DE SCHEPPER Isabelle	Conseiller municipal délégué

Annexe : Procès-verbal de l'élection des délégués et suppléants

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DÉLIBÉRATION

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Marie-Liliane GRONDIN



Le Maire,
Sonia GERVOIS



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Saint-Jeoire, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME**